



Compte rendu de réunion

Comité Directeur

19 octobre 2019 à Narbonne

La réunion a lieu à partir de 9 h 30 dans la salle de tir à l'arc des Archers Narbonnais.

Présents :

Didier Rami, Lionel Allasio, Bernard Barascud, Annick Bellet, Pierre Bérail, Xavier Berthelot, Pascal Champion, Maurice Dejean, Frédéric Desplats, Lan Despeyroux, Thérèse Droui, Alain Dupin, Gisèle Gallet, Chantal Lassus, Lionel Leloir, Philippe Michelutti, Jackie Racinais, Michel Terpand, Jean Winterstan.

Excusés :

Thierry Broucke, André Cabrera, Vincent Denhez, Anne Fourmaud, Christine Marleaux, Isabelle Moreau, Michel Pascal ; Nicolas Jonette (CTR)

Absent

Michel Henner (Médecin)

Ordre du jour

- Championnats régionaux
- Subventions Conseil Régional
- Achats
- Calendrier des formations
- ETAF, Pré-ETAF, Comités Départementaux, conventions
- Déplacements
- Assemblée Générale
- Commission Parcours ; Trophée des Pyrénées
- Commission Féminine
- Vie des clubs : site – labels – nouveaux clubs
- Questions diverses : Commission de Discipline - Club RH – RGPD – FDVA – ANS (ex-CNDS) – serveur FFTA en panne

Le Président Didier RAMI ouvre la séance à 9 h 30 en remerciant les nombreux présents en ce premier jour de vacances de Toussaint

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Le Championnat Régional en Salle Adultes, placé les 15 et 16 février, sort de la période de qualification par suite de l'avancement du Championnat de France à la date des 21-22 février (un seul grand week-end pour les Championnats de France Jeunes et Adultes à Vittel). Faut-il déplacer le Ch. Régional ? Problème de réservation, ou si sur un autre lieu, de grandeur de salle. Après discussion, décision est prise de ne rien changer : les archers seront avertis que les titres seront bien décernés à Lunel, sur la forme qualification + duels, mais leurs scores ne pourront être pris en compte par la FFTA pour les qualifications.

Il est demandé à la FFTA de faire un geste pour l'ensemble des compétitions devenues non-qualificatives.

Autres Championnats régionaux

Lionel ALLASIO avait envoyé un mail aux clubs pour le calendrier Eté 2020 (envoi par département pour éviter trop de retours d'adresses mails à la fois)

Des clubs se sont positionnés pour demander l'organisation de manches ou de championnats :

Attribués : Ch Rég Tir en Campagne : Langlade (17 mai) – Ch Rég 3 D : Séméac (12 juillet) –

Non encore attribués : Ch. Rég.TAE (ex-FITA) : Jeunes 27 juin, adultes 28 juin : ?? –

Ch Rég 50 m ex Fédéral) : le 5 juillet : Cahors ou Manduel

Autres dates : Critérium Régional : 2x50 zone Ouest ? zone Est ? - Finale : 7 juin à Aimargues

DRJ : 10 mai : Manduel – 21 juin : Frontignan – Finale : 12 juillet : Lattes

DRE : 3 mai : Auch (classiques et poulies) - 31 mai ?? – 14 juin : Narbonne (classiques et poulies)

2 x 50 m (ex-Fédéral) : 5 juillet : Cahors et Manduel

Les clubs ont jusqu'au 17/11 pour inscrire leurs compétitions. Le Comité Régional peut intervenir et valider jusqu'au 15 décembre.

Médailles et coupes : Pascal CHAMPION fait les achats à mesure des besoins ; le stock de médailles est conséquent, mais il faut réapprovisionner régulièrement, en Médailles d'Or en particulier.

Il présente ses excuses pour le Championnat Nature ; le colis ne lui était pas parvenu : suite à une erreur d'adresse sur l'étiquette, la Poste a simplement renvoyé à l'expéditeur !

SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL

Année 2017-2018 : on doit envoyer les justificatifs pour percevoir le solde de la subvention. Vincent DENHEZ doit scanner toutes les factures concernées et les envoyer au Conseil Régional, ces factures doivent justifier non seulement la somme perçue, mais aussi la somme totale dépensée pour chaque action (subvention au prorata de la somme dépensée réellement). Problème de l'année 2017, fusion des Liges.

Année 2018-2019 : en cours

Année 2019-2020 : pas encore de dossier à renseigner

ACHATS

Scoreurs : demande du club de Blagnac pour l'achat au niveau régional de scoreurs (il leur en manquait pour une compétition importante). On note que certains clubs en ont déjà, fabriqués ou achetés. Il serait bon de demander aux Comités Départementaux de recenser ce qui existe sur leur territoire, et qui pourrait être prêté pour compléter selon les besoins d'un club organisateur. Des clubs voisins de Blagnac auraient pu aider en prêtant les leurs, ce qui évite de devoir transporter un jeu d'un bout à l'autre de la Région.

Flammes et banderoles : à prévoir pour les événements régionaux

TRAPTA : la FFTA préférant actuellement le système IANSEO, il n'y aura pas d'investissement pour le moment.

CALENDRIER DES FORMATIONS

Lionel ALLASIO donne lecture des dates actuellement arrêtées pour les formations Assistant à l'Entraîneur et Formations Continues. Certaines formations ont peu d'inscrits ; dans ce cas, Nicolas JONETTE avertit Didier RAMI du nombre et c'est le Président Régional qui prend la décision de maintenir ou d'annuler le stage : jusqu'à 3 inscrits : annulation ; 6 et plus : pas de problème ; 4 ou 5 : selon prix de revient pour le Comité Régional.

Les archers se plaignent de la difficulté à voir les nouvelles dates sur le site FFTA (il faut tout ouvrir pour connaître les lieux, en particulier) : on placera sur le site d'Arc-Occitanie un récapitulatif qui permettra aux intéressés de voir rapidement ce qui peut les concerner, et les invitant à se rendre sur l'Espace Licencié de la FFTA pour plus d'informations et pour leur inscription.

PRE-ETAF ; ETAF ; Comités Départementaux ; conventions

Pré-ETAF : Jackie RACINAIS a établi un récapitulatif des demandes et des retours d'actions des clubs.

Il y a une erreur d'un club qui avait demandé « formation » au lieu de « heures de BE » (pensant formation des archers, alors que le terme Formation s'applique aux encadrants, Perfectionnement étant pour les archers)

Les demandes précèdent les actions ; les factures doivent correspondre aux demandes : pas de facture Matériel si la demande concernait des heures de BE...

Les dossiers de compte-rendu d'actions doivent être renvoyés (avec bilan comptable de l'année), sinon il n'y aura pas de prise en compte d'une nouvelle demande.

Les clubs peuvent renvoyer le compte-rendu d'abord, et la demande pour l'année suivante après, ou les 2 à la fois.

Auch : ne remplissait pas les conditions cette année ; Rodez : pas de demande ;

Pamiers, Castelsarrasin, Montpellier : pas de compte-rendu à ce jour.

ETAF : félicitations au club de Montpellier qui devient ETAF ; on aimerait avoir le compte-rendu de la saison écoulée.

Il y a eu un blocage sur des dossiers, mais tout semble être à peu près rentré dans l'ordre.

CD : certains Comités ont demandé une aide couvrant l'action à près de 100% : ce sera réglé, mais le CRTAO sera plus sévère à l'avenir. Certains dossiers ont été mal remplis (budget au jour du dossier et non prévisionnel pour l'année). Le versement de l'aide se fait en début de saison pour la première partie, le solde sur justificatif qui peut être envoyé dès que l'action est close, sans attendre la fin de l'année.

Une facture ne peut être déposée qu'une fois : faire 2 factures en cas de partage CD/CRTAO ; on peut faire apparaître en « Avantages » les achats (ou les règlements d'heures) faits par le CRTAO.

Conventions : les conventions avec les Jeunes en Pôle Espoir ont été envoyées et sont revenues signées par les différentes parties ; La convention avec Mélanie GAUBIL était en attente de savoir si elle obtenait un contrat pro par l'intermédiaire de la FFTA ; rien n'ayant encore été fait, il lui sera envoyé une convention.

DEPLACEMENTS

Championnat de France par équipes de clubs Jeunes : alerté sur cette nouvelle formule, le Comité vote pour une aide forfaitaire aux clubs participants, sélectionnés à partir de 2020 : 500 € pour 1 équipe, 1000 € pour 2 ou 3 équipes. Il y avait 5 clubs cette année, qui ont présenté 9 équipes.

Forum des Entraîneurs (8/12 à Paris) : Y aura-t-il une participation financière pour les BE qui iront ? -> on manque d'éléments à ce sujet ; Lionel ALLASIO remarque que la réunion pour les clubs ETAF a lieu la veille, ce sont souvent les mêmes personnes qui sont concernés. Mise en attente de la décision

ASSEMBLEE GENERALE

La FFTA fait son AG ordinaire le 28 mars à Noisy-le-Grand, et une AG extraordinaire pour les élections le 12/12. La date du 29 février est arrêtée pour notre AG Régionale. Lieu à préciser ultérieurement (lieu centralisé autant que possible, d'accès facile, grande salle, restauration)

COMMISSION PARCOURS

En l'absence de Michel PASCAL, Xavier BERTHELOT donne lecture des résultats des différents championnats sur parcours, Nature, 3D et Campagne (complété par Alain DUPIN) :

Championnats de France : 30 médailles en Tir Nature, 16 en 3D ;

Equipe féminine de Viviez 3^{ème} en tir en Campagne ; équipe féminine Verdun -sur-Garonne championne de France en tir Nature ;

Championnat du Monde de tir sur cibles 3D au Canada : participation de 5 archers d'Occitanie :

David JACKSON médaille d'Or, Christophe GRIVOTET, Robin GARDEUR et David : champions du Monde par équipe (une équipe 100% occitane), Danièle RAMOS dans l'équipe féminine Championne du Monde ; et Arnaud LASPERCHES

Championnat d'Europe de Tir en Campagne en Slovénie : Jean-Charles VALLADONT champion du Monde, David JACKSON médaille d'argent, Aurélie AUTRET médaille de bronze ; 2 médailles de Bronze par équipe.

Trophée des Pyrénées : il existe depuis 29 ans et concerne toutes les provinces pyrénéennes. Il est composé de 2 manches, une en France, une en Espagne, sur des Arrow-Heads ; le CRTAO envoie 3 équipes en France, 2 en Espagne et a gagné le nouveau Trophée en 2019.

Une proposition a été faite d'organiser un Trophée 3D, mais à suite au décès du responsable espagnol, il faut reprendre contact : Didier RAMI s'en occupera.

COMMISSION FEMININE

Lan DESPEYROUX fait part de sa déception en ce qui concerne le **challenge « Résolument Féminin » 2019** : seules 2 équipes sont allées au bout du challenge (minimum 1 tir en Salle, 1 tir à 50 m et 1 tir à 70 m). Sont donc gagnantes Castres en arc classique et Fronton en arc à poulies. Mais des clubs se sont renseignés pour savoir quand ils pourraient s'inscrire. Le challenge va être relancé avec un effet rétroactif sur les premiers concours Salle. Rappel : il ne coûte rien que l'inscription normale aux concours, les archères peuvent choisir les lieux et dates, participer autant de fois qu'elles le souhaitent pour améliorer le score de l'équipe (3 ou 4 : les 3 meilleurs scores sont pris en compte) ; seules obligations : inscrire le club en début d'année et que les archères tirent sur le même départ.

Trophée des Mixtes : Jackie RACINAIS signale 7 équipes en salle à Frontignanet 9 en extérieur à Montpellier. 2 équipes (catégories BB et + d'un an de tir) sont allées à Chenevières pour la Finale Nationale.

Coupe des Miss : une archère est allée jusqu'en finale des arcs à poulies ; elle a hélas perdu.

VIE DES CLUBS

Site : un article ciblé sur les résultats d'un club (d'une archère) a été refusé : le site est d'abord pour l'information. On admet qu'il peut être agréable de faire de la publicité, mais ce n'est pas le but du site, même si tout ce qui concerne les archers en équipe de France peut faire l'objet d'un article écrit par le CRTAO, par les responsables de Commissions en particulier.

Labels : en l'absence de Christine MARLEAUX, Gisèle GALLET essaie de donner un bref aperçu des nouveautés : Labels donnés en années civiles, sur dossiers renseignés en début d'année (civile) ; le système de points disparaît et les conditions sont plus définies, rejetant les clubs en catégorie inférieure si l'une est absente ou insuffisante. Ce sera aussi un moyen pour les clubs de demander de meilleures conditions à leur ville (nombre de créneaux bloquant le niveau supérieur par exemple) La dénomination « labels » sera changée par la FFTA. Actuellement, les labels ont été prolongés en attendant la nouvelle formule.

Nouveaux clubs : La Compagnie des Archers de La CANOURGUE et des Archers du GEVAUDAN en Lozère s'étant dissoute, la section tir à l'arc du Foyer Rural s'est créée. Son affiliation est demandée sous le nom Archers du Gévaudan. Ce club reprenant le matériel existant. On ne le considère pas comme une création.

Créations de nouveaux clubs : Luc-La Primaube et Gignac. Ces clubs devront envoyer un dossier pour se présenter. Il leur sera attribué jusqu'à 700 € de matériel et 300 € en formation ou en heures de BE.

QUESTIONS DIVERSES

Commission de Discipline : son rôle n'est pas d'intervenir dans les affaires internes d'un club. La question sera toutefois posée à la FFTA.

CROS : Bernard BARASCUD annonce la création au 01/01/2020 d'un « **Club RH Occitanie** » (Ressources Humaines) au sein du CROS. Avec le CoSMoS et le cabinet d'avocats Bartélémy son but sera d'accompagner les structures employeurs pour toute question sur l'emploi. Il souligne l'intérêt pour le CRTAO d'en faire partie pour échanger, se former et monter en compétences, surtout pour les structures qui se regroupent pour partager un emploi par exemple. L'ensemble des présents donne un accord de principe ; Bernard BARASCUD rejoindra ce Club et participera à ce groupe de réflexion et de travail.

RGPD : Bernard insiste à ce que chaque dirigeant prenne connaissance via leur identifiant vers le site de la FFTA à lire parmi les fiches fédérales, le guide des bonnes pratiques et la Charte sur le traitement des données à caractère personnel. De plus, à sa demande vers le CROS Oc, il communique les deux temps d'information proposés par le Mouvement sportif : soit à la Maison Régionale des Sports de 18 à 20h à Montpellier le 19/11/19 et à celle de Balma le 20/11/19 au même horaire. Inscription gratuite.

FDVA : (Fonds de Développement de la Vie Associative) : maintenant accessible aux dépôts de projets clubs et CD sportifs innovants. Parmi les plus de 2500 dossiers de tout objet demandeurs en 2019, seuls les CD de l'Aude (engagement citoyen) et du Gard (aide aux petites structures) tout comme les clubs de Chanac (fonctionnement), les Archers Catalans (développement) et les Archers de Graulhet (Run Archery) ont été subventionnés pour un total de 8400€. Mais 10 autres projets des structures tir à l'arc n'ont pas été retenus. Alors, le député de leur circonscription informé des dossiers, mais pas décideur, propose bien souvent leur appui au montage des projets. Pour le FDVA 2020 les dossiers seront probablement à déposer au début du 1^{er} trimestre.

Situation du Sport en France : dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2020 le Mouvement Sportif a appelé les responsables des structures sportives à signer une lettre à adresser à leur député les appelant à soutenir et adopter les amendements proposant de relever les plafonds des taxes affectées au financement du sport en France.

Dernières nouvelles « Le sport amateur grand perdant de l'examen du projet de loi de finances 2020 à l'Assemblée Nationale », lettre du député Régis Juanico en date du 22/10/2019).

ANS (ex-CNDS) : Agence Nationale pour le Sport : les fédérations traiteront maintenant tous les dossiers, après cette année d'essai par plusieurs fédérations (dont la FFTA). Les dossiers sont partis directement, sans passer par les CD ni les CR, et c'est une Commission interne qui les a traités. Il y a eu beaucoup de problèmes : échec dans les dépôts de dossiers, dans la transmission, dates trop courtes... Des dossiers ne sont jamais arrivés, d'autres ne parvenaient pas à partir. Il devrait y avoir un contact avec les Présidents Rég. et les CTR, ce qui n'a pas été le cas. La FFTA a réparti 568 700 € entre 126 clubs, 41 CD et 15 CR, (pour un total de 414 dossiers reçus) ; un document récapitulatif des structures aidées ou non est distribué. Il renseigne sur les 5 CD ayant écrit un projet : 3 seulement seront effectivement subventionnés pour un total de 11 100€ et sur les 9 clubs : 8 aidés à hauteur de 16 900€. Pour 2020, on devrait connaître les orientations avant fin 2019

Serveur FFTA en panne : qu'est-il arrivé ? est-ce que cela peut avoir impacté la sécurité des données ? La question sera posée officiellement à la FFTA.

Prochaine réunion : le 14 décembre – lieu à définir.